

2022 - CANDIDAT(E)

NOM / Prénom.....

Nom d'épouse :

Date de naissance (jour/mois/année) :/...../..... Sexe : Femme Homme

Ville de naissance

Pays de naissance :

Nationalité :

Langue maternelle :

Adresse :

.....

Téléphone portable (GSM) :

Courriel/e-mail :

2 enveloppes format A4 et format A5 (avec adresse et timbres) à joindre au dossier : OUI / NON

2022 - DELF-TOUT PUBLIC - SESSIONS

	<input type="checkbox"/> A1	<input type="checkbox"/> A2	<input type="checkbox"/> B1	<input type="checkbox"/> B2	<input type="checkbox"/> C1
FÉVRIER	<input type="checkbox"/> 16/02/22	<input type="checkbox"/> 16/02/22	<input type="checkbox"/> 17/02/22	<input type="checkbox"/> 17/02/22	
MARS	<input type="checkbox"/> 23/03/22	<input type="checkbox"/> 23/03/22	<input type="checkbox"/> 24/03/22	<input type="checkbox"/> 24/03/22	
MAI	<input type="checkbox"/> 18/05/22	<input type="checkbox"/> 18/05/22	<input type="checkbox"/> 19/05/22	<input type="checkbox"/> 19/05/22	<input type="checkbox"/> 20/05/22
JUIN	<input type="checkbox"/> 22/06/22	<input type="checkbox"/> 22/06/22	<input type="checkbox"/> 23/06/22	<input type="checkbox"/> 23/06/22	
JUILLET	<input type="checkbox"/> 27/07/22	<input type="checkbox"/> 27/07/22	<input type="checkbox"/> 28/07/22	<input type="checkbox"/> 28/07/22	
AOÛT	<input type="checkbox"/> 24/08/22	<input type="checkbox"/> 24/08/22	<input type="checkbox"/> 25/08/22	<input type="checkbox"/> 25/08/22	
OCTOBRE	<input type="checkbox"/> 12/10/22	<input type="checkbox"/> 12/10/22	<input type="checkbox"/> 13/10/22	<input type="checkbox"/> 13/10/22	
DÉCEMBRE	<input type="checkbox"/> 07/12/22	<input type="checkbox"/> 07/12/22	<input type="checkbox"/> 08/12/22	<input type="checkbox"/> 08/12/22	

Attention : les dates mentionnées ci-dessus correspondent aux épreuves collectives. Les épreuves « d'oral individuel » pourront avoir lieu un autre jour, entre le premier et le dernier jour ouvrable du mois de la session choisie.

Note : une passation C2 peut être organisée à la demande de groupes universitaires / grandes écoles

2022 - MESURES RELATIVES AU COVID-19

Gel hydro alcoolique : tous les candidats doivent se laver les mains en entrant dans nos locaux, avant de signer la feuille d'émargement et/ou de rentrer dans les salles de passation ; du gel hydro alcoolique est mis à disposition des candidats et du personnel.

Masques : le port du masque est obligatoire pour tous les candidats et tous les employés de notre structure.

Stylo : les candidats apportent leur propre stylo noir ou bleu.

Gants : tous les employés portent des gants pour manipuler les feuilles d'émargement et les copies.

Désinfection : tout le matériel (tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs, ...) est désinfecté avant chaque début de passation. Les locaux, les sols sont lavés et désinfectés régulièrement.

Distanciation : 1 m 50 entre chaque candidat et avec tous les employés de notre centre avant, pendant et après la session.

Contrôles des identités : ils se font sans toucher les documents officiels des candidats.

Limites du nombre de personnes : le flux est divisé par deux ou par trois, dans la salle d'attente, dans les couloirs et dans les salles de passation.

Circulation de l'air : les salles sont aérées avant et après chaque passation.

Panneaux de plexiglass pour les passations des oraux individuels.

2022- NOTE INFOMATIVE : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS

France Education International (CIEP), le Rectorat de l'Académie Aix-Marseille et le Centre d'examen d'ESPACE PEDAGOGIE FORMATION France (EPFF), disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les candidats des examens du DELF et du DALF selon la réglementation en vigueur (Arrêté du 7 juillet 2005 paru au Journal Officiel de la République française du 17 juillet 2005).

Les informations enregistrées lors des inscriptions sont réservées à l'usage des services mentionnés ci-dessus et ne peuvent être communiquées qu'à l'intéressé.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

En conséquence, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser :

- ✓ jusqu'à la communication des résultats, au centre d'examen où vous passez vos épreuves : EPFF, 21 rue Roux de Brignoles, 13006 MARSEILLE ;
- ✓ par la suite au CIEP / France Éducation International à l'adresse suivante : France Éducation International-CIEP/ Bureau DELF-DALF 1, rue Léon Journault, 92310 Sèvres (France).

Date :/...../.....

Lu et approuvé,
Signature du candidat : _____

NE PAS REMPLIR- CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

TARIFS EXAMENS 60 € (A1) 75 € (A2) 90€ (B1) 100€ (B2) 130 € (C1)

+ Frais de dossiers : 15 €

Paiement des
droits
d'inscription

- CHÈQUE**
 VIREMENT
 ESPÈCES

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Annulation, remboursement ou changement de situation

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription ; le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour de la clôture des inscriptions. Le changement d'une inscription (report de dates de session, changement de version, de niveau ou de spécialité) est possible si la période d'inscription de la session concernée n'est pas encore clôturée. En cas d'annulation d'inscription, le candidat ne pourra pas être remboursé des frais d'inscription versés. Une fois la période d'inscription clôturée, aucun changement ni annulation d'inscription ne sera possible.

Absence

Absence en cas de maladie ou d'empêchement professionnel : le candidat peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à delf@epff.eu, accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de son employeur dans un délai de 2 semaines après l'examen. Attention, le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, les droits d'inscription seront définitivement perdus.

Aménagement des épreuves

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap : un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. EPFF pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 6 mois à l'avance.

Règlement des examens

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif de le signaler par téléphone au 04 91 37 33 24 ou d'écrire à delf@epff.eu.

Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à un report ni un remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- ✓ vous présenter devant la porte de l'établissement indiqué sur la convocation 30 minutes avant le début des épreuves ;
- ✓ présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à report ni remboursement ;
- ✓ en cas de retard dû aux transports en commun, il convient de demander un justificatif : dans ce cas un report de l'examen à une autre session pourra être accordé.

Règles à respecter impérativement durant toute la durée des épreuves

- ✓ Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre convocation et sur votre attestation d'inscription, le jour de l'examen ;
- ✓ Toute erreur non signalée le jour de l'examen ne sera plus corrigée par la suite ;
- ✓ Crayon à papier, gomme et Blanco interdits. Vous devez écrire au stylo noir ou bleu ;
- ✓ Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude ;
- ✓ Téléphones portables, montres connectées et tout appareil électronique interdits ;
- ✓ Dictionnaires interdits (sauf C1/C2) ;
- ✓ Sortie de la salle d'examen strictement interdite pendant les épreuves.

Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre examen.

Retrait des résultats

- ✓ Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par e-mail ;
- ✓ Attestation de réussite ou résultats : environ entre 3 semaines et 1 mois après l'examen, à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale à EPFF ;
- ✓ Diplôme : environ 3 à 4 mois après l'examen, à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale à EPFF ;
- ✓ Attention, toute demande de modification impliquant la réédition d'un document sera facturée. La demande devra être faite au bureau des examens. Le document erroné devra être remis au bureau des examens pour destruction ;
- ✓ En cas d'impossibilité de retirer votre résultat, vous pouvez laisser des enveloppes timbrées à votre nom, adresse en cours (2 enveloppes sont nécessaires, une de format A5 pour le relevé de notes et une cartonnée de format A4 pour le diplôme) ou écrire une procuration pour autoriser une personne à retirer votre résultat. Celle-ci devra se munir de la procuration, de la copie de votre pièce d'identité, de sa pièce d'identité originale
- ✓ **Le diplôme ne permet en aucun cas de préjuger de l'acceptation ou du rejet de votre dossier auprès de la préfecture ou des administrations.**

CONDITIONS GÉNÉRALES

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscription **ne sont pas remboursables**, j'accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des conditions générales et les accepte.

Date :/...../.....

Signature du candidat :

Attention : si vous n'avez pas reçu de convocation postale 1 semaine avant la date d'examen, appelez-nous le plus vite possible au 04 91 37 33 24

Rejoignez-nous sur Facebook : DELF EPFF ou DELF EPFF MARSEILLE



Rappels :

- ✚ **Venez ½ heure avant l'heure de l'épreuve collective annoncée sur votre convocation. Un retard, même d'une minute, annulera votre passation.**
- ✚ **Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. Il faudra un justificatif (médical ou professionnel) pour reporter votre examen à une autre date.**
- ✚ **En fonction des flux d'inscriptions, l'oral individuel peut avoir lieu quelques jours avant ou quelques jours après l'épreuve collective. La convocation vous donnera les dates et horaires précisés.**